



Compte-rendu du Conseil Municipal du Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 4 février 2022 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présente.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, présente, arrivée à 20h48.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, excusée.
- Mélissa MONMAURT, excusée.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, excusé, donne pourvoir à Hugues NICOLAS.
- Romain RODOT, excusé.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.
Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Délibération le temps de travail.
Une délibération doit être prise concernant le temps de travail des employés communaux. Ils effectuent 1607 heures de travail annuel.
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la durée du temps de travail annuel des employés communaux.
- Délibération modification des statuts de la communauté de communes Bresse louhannaise intercom'
La communauté de communes souhaite apporter deux modifications statutaires concernant le soutien à la pratique sportive au sein des clubs et la création d'un centre médical situé à Louhans.
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité les modifications de statuts de BLI.
- Délibération vente terrain à REFLEX DEVELOPPEMENT
Afin de finaliser le projet de la société REFLEX DEVELOPPEMENT, la commune doit vendre une parcelle.
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la vente de la parcelle communal à la société REFLEX.
- Délibération avenant concernant les logiciels d'aide à l'instruction et les modules pour la dématérialisation des ADS (Autorisation des Droits du Sol)
Depuis le 1^{er} janvier nous devons permettre aux administrés de déposer les demandes de façon numérique, via le système dématérialisé « SIRAT ».
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'avenant concernant les logiciels d'aide à l'instruction et les modules pour la dématérialisation des ADS.
- Délibération, autorisation d'engager et de mandater les dépenses annuelles avant le vote du budget
Afin d'autoriser les dépenses d'investissement par le maire avant le vote du budget, il est demandé aux conseillers
Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 4 février 2022

d'approuver l'engagement et le mandatement au chapitre 20 (pour un montant de 5000€) et chapitre 21 (pour un montant de 35000€).

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'engagement et le mandatement des dépenses annuelles avant le vote du budget.

Arrivée d'Aurélie DJENAIEH à 20h48.

- Soumission de vente de matériel

Nous devons vendre divers matériels, notamment :

- Un tractopelle qui représente une immobilisation financière qui n'est pas en adéquation avec l'usage que l'on en a. Il est proposé une mise en vente par soumission. Un prix de réserve de 20.000 euros HT est proposé jusqu'au 2 juin 2022 minuit sous enveloppe. Les enveloppes fermées devront être déposées en mairie avant cette date et seront ouvertes le 3 juin.
- Une débroussailleuse de marque DOLMAR® qui ne convient pas et qui sera remplacée par une de marque STIHL®. Il est proposé de procéder par soumission et de fixer un prix de réserve à 250 €. Les enveloppes devront être déposées en mairie avant le 3 mars 2022 et seront ouverte au conseil municipal du 4 mars.
- Un poêle à bois sera vendu prochainement également. Le prix de réserve sera proposé au prochain conseil municipal.

- Demande de subventions

Les associations suivantes nous sollicitent pour une subvention :

- La FNATH,
- France ADOT,
- la prévention routière.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ces demandes.

- Devis

Les devis suivants ont été engagés concernant :

- ✓ L'abattage d'arbres :il est prévu d'abattre un sapin au niveau de la salle polyvalente, 2 frênes au niveau de l'église et des arbres situés derrière l'Ombelle.
- ✓ L'achat de 3 capteurs de CO2 pour les salles d'école avec possibilité de subvention.
- ✓ La réfection du plancher des cloches de l'église.
- ✓ L'installation de projecteurs au niveau du local technique communal à la demande du Conseil Municipal des Jeunes.

- Informations

- ✓ Une demande d'installation de la bibliothèque itinérante au sein de la commune est envisagée.
- ✓ Un logement de la cure est remis à la location.
- ✓ Le PLU est applicable depuis le 31 janvier.
- ✓ Le nombre d'habitants de la commune est de 621 habitants. Un recensement est prévu en 2023.
- ✓ Rappel sur la mise en place d'un Cédez-le-passage situé « impasse des Chanets ».
- ✓ Problème de l'eau sur Fléria. Plusieurs administrés se plaignent d'un manque de débit.
- ✓ La distribution des bulletins municipaux se fera la semaine prochaine.

- Réunions

- ✓ Conseil municipal : *vendredi 4 mars 2022 à 20h30.*

- Questions diverses

- ✓ Bernard aborde la mise en place des bacs jaunes.
- ✓ Sylvette demande ce qu'il advient de la cérémonie des vœux. Il est envisagé une rencontre avec les habitants dans le cours de l'année.

Clôture de la séance à 22h40 par le Maire, Philippe CAUZARD.



Le Maire



Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune